



Remplacement électroménager. qui paye ?

Par **Nicole66**, le **30/05/2012** à **13:53**

Bonjour,rrrrrrNous sommes locataires depuis 3 ans dans le cadre d'une location vide, contrat stipulant cuisine équipée, sans autre précision... rrrrrrrLe four, puis le réfrigérateur encastré (en place depuis une quinzaine d'année sur les dires de la propriétaires) ont successivement lâché.rrrrrrrNous avons fait intervenir un réparateur (payé par nos soins) pour le réfrigérateur, qui a confirmé la panne du compresseur et la nécessité de remplacer le bloc moteur.rrrrrrrLe four a été remplacé par la propriétaire, qui revient sur sa position et conteste sa responsabilité en ce qui concerne le remplacement de l'électroménager d'une manière générale et donc du réfrigérateur encastré.rrrrrrrA qui doivent être imputés les frais de remplacement des matériels ?rrrrrrMerci d'avance pour votre réponse.